

1888 FILMS

Société par actions au capital de 45 000 EUR
Siège social : 13, rue Yves Toudic – 75010 PARIS
890 542 574 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 18 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 18 juin,
A 11H00,
A Paris,

- La société PAZ MEDIA, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé au 13 rue Yves Toudic à PARIS 10^{ème}, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 812 464 492 ;
- La société NOVEMBRE 32, société par actions simplifiée au capital de 201.000 euros, dont le siège social est situé au 8 rue du Faubourg Poissonnière à PARIS 10^{ème}, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 879 700 698 ;
- Monsieur Vincent DUPUIS, né le 9 décembre 1971 à Versailles, demeurant au 38 rue Oberkampf à PARIS 11^{ème} ;

agissant en qualité d'associés de la Société (les « **Associés** ») et représentant la totalité des actions émises par la Société, soit quarante-cinq mille (45.000) actions,

ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- le transfert du siège social de la Société ;
- les pouvoirs en vue des formalités.

*
* *

PREMIÈRE DÉCISION

Transfert du siège social de la société et modification des statuts

Les Associés, après avoir pris connaissance des statuts,

décident de transférer le siège social de la société à partir de ce jour, à l'adresse suivante :

8, rue du Faubourg Poissonnière – 75010 PARIS

en conséquence, décident de modifier, à compter de ce jour, l'article 4 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé : 8, rue du Faubourg Poissonnière – 75010 PARIS.

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra, partout où besoin sera.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

*

* *

Le présent acte sous-seing privé a été signé électroniquement par le Président dans les conditions conformes aux articles 1367 et 1375 du Code civil, et sera consigné sur le registre des délibérations des décisions des Associés de la Société.

Fait à Paris,
Le 18 juin 2024.

DocuSigned by:

EB0327D0DBC6436...

Le Président
Victor LECH